



CONGRÈS ACADÉMIQUE Lycée Darchicourt Hénin-Beaumont Vendredi 24 avril de 9 h à 18 h

S3 de LILLE
209 rue Nationale 59000 LILLE
Tél. 03 20 06 77 41 Fax 03 20 06 77 49
Courriel : s3lil@snes.edu

Cher(e) collègue,

Nous nous adressons rarement à tous les syndiqués de l'académie par le biais d'un courrier personnel ; si nous le faisons aujourd'hui, c'est à l'occasion de la tenue du congrès académique qui se déroulera cette année au lycée Darchicourt d'Hénin-Beaumont le vendredi 24 avril.

« *Je ne suis pas d'accord avec toutes les propositions du SNES...* » est souvent la première remarque entendue quand on aborde la question de la syndicalisation et du militantisme.

Au-delà de l'établissement, il est pourtant possible de peser sur les décisions syndicales : d'abord par les élections qui se tiennent de façon régulière – mandats de 2 ans en général – et permettent à tous les syndiqués de choisir leur direction ; ensuite en participant au congrès académique et contribuer ainsi à définir les positions de son syndicat.

Il suffit de venir en tant que délégué-e (avec droit de vote) ou syndiqué-e souhaitant débattre sur un point précis (le collège, l'éducation prioritaire, l'avenir de sa catégorie, de sa discipline...).

Des amendements, issus de propositions d'établissements ou de syndiqués, peuvent changer en profondeur les textes nationaux initiaux s'ils obtiennent la majorité des voix des congressistes.

Le thème retenu cette année est :

« Réformes et autonomie, les conséquences pour les élèves et les personnels »

La réforme du collège, celle sur les décrets statutaires, font que ce thème est plus que jamais d'actualité. Le texte proposé en complément de ce courrier sera débattu en séance, amendé, modifié à la marge ou entièrement selon les interventions et votes qui seront les vôtres.

Venez débattre avec nous et définir les mandats du SNES académique !

Pour participer à ce moment essentiel de la vie démocratique du SNES-FSU, rien de plus simple : tous les syndiqués peuvent participer (l'absence est de droit, sans délai préalable, sur présentation du formulaire au dos de ce courrier et d'une convocation à demander à s3lil@snes.edu).

Attention : si tous les syndiqués peuvent participer, il faut par contre être délégué par son établissement pour avoir le droit de voter

Chaque section d'établissement dispose de 2 votes jusqu'à 10 syndiqués, 3 votes jusqu'à 20 syndiqués, et d'un autre vote par tranche supplémentaire de 30 syndiqués.

Si tu désires participer à ce congrès, n'oublie pas de t'inscrire en remplissant le coupon au dos de ce courrier et en le renvoyant au SNES, 209 rue Nationale, 59000 LILLE.

Nous comptons sur la présence du plus grand nombre !

Le secrétariat académique.